

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°009-2025

Le Maire de **DOUVRES-LA-DELIVRANDE**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par l'Entreprise « LETELLIER ET CIE » afin de pouvoir réaliser les enrobés route de Bretteville/D83 14440 Douvres-la-Délivrande Calvados.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : Du Lundi 03 Février 2025 (pendant cinq jours calendaires, durée de l'intervention sur une demi-journée), l'entreprise « LETELLIER ET CIE » sera autorisée à empiéter la chaussée sur les deux sens de la circulation route de Bretteville/D83 14440 Douvres-la-Délivrande Calvados.

ARTICLE II : L'Entreprise « LETELLIER ET CIE » à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III : Toute contravention au présent arrêté sera constatée est poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,
 - La Police Municipale,
 - Les Services Techniques de la Ville de Douvres,
 - L'Entreprise LETELLIER ET CIE
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-La-Délivrande, le Samedi 25 Janvier 2025.

V^o Le Maire de **DOUVRES-LA-DELIVRANDE**,
Thierry LEFORT.

